

La Gazette de L'Hospitalet du Larzac



EDITO DU MAIRE



Le mois de mars est le moment de l'exercice budgétaire où l'on vote les comptes administratifs clôturant l'année 2023 et adoptant le budget prévisionnel 2024. Nous vous donnerons les grandes lignes dans la Gazette de Mai/Juin.

Les projets mettent du temps à se réaliser mais ils avancent. Ce n'est pas par manque d'énergie de l'équipe municipale, mais parce que nous dépendons de facteurs externes et nous ne disposons pas d'un budget qui nous permettrait de s'en passer. Sur la Commune, la **rénovation énergétique de l'éclairage public**

est enfin terminée. Pour travaux ont pris du retard et ont été réalisés en ce début d'année 2024.

Les projets des années précédentes seront réalisés cette année : **extension du cimetière (mars) construction de 5 garages (juin), adressage (au printemps) ... tous essentiellement en autofinancement et fond de concours de la CCLV.**

Nous sommes en attente de la **couverture photovoltaïque : salle des fêtes et atelier municipal**, ce projet étant piloté par la Parc Régional des Grands Causses et actés depuis 2022 !

Par la Communauté de Communes sont prévus des **travaux à la piscine** (pompe de dosage, liner des bassins), reprise d'une partie de la voie intercommunale vers la Jasse et nous espérons enfin, la construction du **city stade** (dont le budget a été voté l'année dernière en conseil communautaire).

Nous sommes en attente des propositions des lieux de **collecte des ordures ménagères** qui seront certainement discutables. Difficile de satisfaire tout le monde !. L'aspect économique a prévalu en raison de l'augmentation du prix des carburants et des frais de traitement. Le choix s'est concentré sur une augmentation « modérée » du coût de collecte ayant pour conséquence, le changement de système de collecte. Moins de points de collecte, moins de proximité, d'où l'importance pour ceux qui le peuvent d'avoir des composteurs individuels permettant de réduire leur volume et pour les autres de s'habituer à utiliser les composteurs collectifs déjà en place.

Pour l'année 2024, la prudence est particulièrement de mise car les restrictions budgétaires annoncées par le gouvernement seront faites en grande partie sur les collectivités.

Le projet de **rénovation de l'école avance néanmoins**, avec la décision du choix de l'architecte et l'orientation du financement vers du Fonds Vert de Renovation Energétique. Les écoles semblent être une priorité du gouvernement, mais il faudra avoir confirmation des montant des participations de l'Etat, de la Région et du Département que nous avons sollicités, afin de rester sur un volume d'endettement qui ne bloque pas la commune dans de futurs projets.

A noter aussi en ce début d'année, le **changement de véhicule de la mairie** qui en avait bien besoin ! également, la reprise de l'alimentation électrique du local « buvette » et la pose d'un escalier, des travaux au centre archéologique, le remplacement de l'échelle de l'atelier municipal par un vrai escalier sécurisé, la fin des travaux de rénovation du Club House avec la réfection du sol...

Le Maire, Thierry CARTAYRADE

A LA UNE

Cimetière actuel et extension : de l'activité en prévision



C'était un dossier important dans la liste des engagements pris lors de l'élection municipale de 2020 ! 4 ans déjà que nos actions avancent inexorablement vers une fin de mandat qui aura tenu ses promesses et même au-delà. **Pour parfaire l'extension du cimetière avec le nouvel espace en préparation**, il nous est apparu indispensable d'apporter un peu d'harmonie et de dignité au cimetière actuel en redonnant de la clarté aux espaces.

La procédure de relève des tombes abandonnées (tombes matérialisées par l'affichette ci-contre) a démarré il y a plus d'un an maintenant et arrive au terme des délais de publicités réglementaires pour la recherche en héritiers.

Un ossuaire sera construit dans le cimetière neuf et les tombes identifiées seront relevées. Un service de pompes funèbres sera chargé de l'opération.

Certains terrains libérés (très peu en réalité) pourront être remis à la vente pour ceux qui souhaitent être dans l'ancien cimetière. Lorsque le terrassement et la clôture du nouveau cimetière seront

achevés, les terrains (concessions simples, concessions doubles, cavurnes simples et cavurnes multiples) pourront être mis à la vente auprès du secrétariat de mairie. **Nous vous en informerons le moment venu**, car il va falloir procéder aux **délimitations des terrains et numériser les données dans le logiciel avant toute autre action.**

Les terrains pour cavurnes seront sur une allée distincte de celle des caveaux. La vente des concessions s'effectuera au fur et à mesure de l'occupation (on ne choisira pas son terrain, on prendra le terrain suivant la dernière acquisition).

Les tarifs des concessions ont été redéfinis à partir de janvier 2024. Ils sont affichés au cimetière ou disponibles en mairie (Délibération n° 20240602_001 du 06 février 2024).



VIE MUNICIPALE

Budget Prévisionnel 2024

A l'heure de la construction de cette édition de la Gazette, le budget ne sera pas réellement voté. Pour autant, les élus ont travaillé en amont sur les actions prévisionnelles qui ont fait l'objet d'un chiffrage.

L'activité municipale est dense depuis le début du mandat et ce rythme ne saurait être tenu avec la même intensité une fois les gros projets réalisés.

La dernière gazette de Janvier-Février vous présentait les grandes lignes du dernier « gros » dossier du mandat concernant la réhabilitation de l'école qui se réalisera...on l'espère...sur les 2 prochaines années scolaires pour nous conduire jusqu'aux municipales de 2026.

La phase de prospection des financements est engagée avec un énorme travail de fond pour asseoir les garanties participatives qui conditionnent notre part communale, et par conséquent notre recours à l'emprunt...ou pas.

Quelques chiffrages sont également réalisés pour ce budget 2024 :

- La réfection du sol du club house par la pose d'un nouveau revêtement (en cours de définition) qui clôturera cette réfection d'ensemble
- La construction de 5 garages (début des travaux en juin)
- La relève de tombes par une entreprise de pompes funèbres
- La protection du clocher contre les nuisances des pigeons
- La réfection de l'éclairage du boulodrome
- Le changement de véhicule de l'agent communal (l'actuel ne passe plus au contrôle technique...ce véhicule à plus de 24 ans)
- L'abattage des 2 cyprès du cimetière qui créent des nuisances et sont devenus trop imposants, voire dangereux
- La rénovation des escaliers de la mairie qui s'effritent
- La réfection du hall de la mairie et du bureau du secrétariat (au diable la vieille moquette murale poussiéreuse !!)
- L'entretien annuel des chemins communaux avec le passage de l'épareuse
- Le remplacement de l'échelle de meunier de l'atelier municipal par un escalier sécurisé
- La création d'un escalier d'accès à l'étage du comité des fêtes

Adressage : la loi 3DS s'impose



Le décret du 11 août 2022 précise les modalités **d'application de l'article 169 de la Loi 3DS** : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration. Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Les communes de plus de 2 000 habitants avaient jusqu'au 1er janvier 2024 pour transmettre leur Base Adresse Locale, fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune.

Les communes de moins de 2 000 habitants disposent d'un délai de six mois, soit jusqu'au 1er juin 2024.

Pour l'Hospitalet du Larzac c'est chose faite par délibération n° 20240602_002 du 06 Février 2024). Jérôme MALRIC a réalisé un gros travail de préparation et a pu valider le dossier qui répertorie **les voies qui basculent au système « métrique »**.

En effet, les communes gardent la possibilité de panacher l'organisation. Il est inutile de modifier une adresse dès lors que l'environnement urbain ne saurait évoluer avec des constructions supplémentaires (exemple le centre du village), ce qui permet une économie substantielle de plaques.

Sont donc concernées par ce changement : la périphérie du village et les écarts → quartier La Roussayrole, La route d'Egalières, impasse Les Orchidées, route de La gare, route des Cascabels, Le Chemin Ferré, la route de la Jasse, l'impasse du Bois de Labat. Environ 80 domiciles sont impactés sur la Commune.

Le courrier de notification et la nouvelle plaque de numérotation seront adressés à chaque foyer concerné par le changement de numéro. Pour ceux qui souhaitent que la commune se charge de la pose, merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat à partir de la notification reçue.



Le site officiel www.service-public.fr permet aux administrés de communiquer gratuitement leur changement de coordonnées aux principaux organismes publics et privés à partir de la page « Changement d'adresse en ligne ».



Fin des travaux d'éclairage public 2024

La dernière tranche de rénovation de l'éclairage public vient de se terminer au terme d'un chantier de 4 ans. Engagé en 2020 par la précédente municipalité, ce passage à des équipements LED, permet désormais d'avoir un coût et une qualité d'éclairage particulièrement efficace. En plus de réduire considérablement la facture, le nouveau système concentre son action vers le bas avec un rayonnement centré sur la voie publique. Fini l'éclairage inutile en halo vers le ciel. L'éclairage LED limite la pollution lumineuse et les émissions de CO2. Et enfin, les éclairages LED possèdent une **excellente durée de vie** : 10 ans en moyenne soit 50 000 h, contre 5 ans et 18 000 h pour l'ancien éclairage.



La pyrale : traitement préventif

Il peut paraître sympathique à première vue, mais ce papillon « La Pyrale » aura fait d'énormes ravages sur les buis de notre région en 2023. La pyrale du buis est un papillon nocturne qui pond sur les feuilles de l'arbuste. Les chenilles qui en sortent dévorent les feuilles. Le buisson est défeuillé en quelques jours. Une fois la

chenille décelée, il faut agir rapidement ! La commune va procéder au traitement préventif de ce qui peut encore être sauvé cette année par l'épandage d'un produit naturel respectant notre engagement en zéro phyto ! Le processus est long et couteux. Toute la commune ne pourra être couverte, mais nous nous concentrerons sur les axes principaux. Plusieurs passages seront nécessaires.

Pensez à votre jardin également ! faites des pièges...le net regorge d'astuces en tous genres comme par exemple : « la pyrale du buis est un papillon nocturne attiré par la lumière : bassine d'eau + liquide vaisselle sous la lumière ou encore tableau blanc sous lumière et aspirateur artificiel ont été de bonnes méthodes pour réduire la population. »



C'EST A L'HOSPITALET



Les Charels fêtent les rois

C'est dans une ambiance festive que le Club des Charels s'est réuni à la salle des fêtes du village. Et comme d'habitude il ne manquait rien ! Pour parfaire cette après-midi récréative au-delà des gourmandises, les adhérents présents ont pu profiter d'une animation de Karaoke offerte bénévolement par Yves AUTIER (époux de la 1ere adjointe) qui a partagé sa passion pour la musique et le chant en installant son matériel et ses micros ! Si les candidats sont restés timides pour la plupart, d'autres n'ont pas hésité à pousser la chansonnette. Yves AUTIER aura comblé l'absence de volontaires en dispensant son talent naturel pour le chant durant plusieurs heures !



Un succès salué unanimement 🎤 🎵

A noter : Le club fera son **repas de printemps le dimanche 21 avril 2024 à 12 H 30 au domaine de Gaillac** avec spectacle de magie et thé dansant pour 39 € non-adhérents et 30 € pour les adhérents. Ceux qui ne seront pas intéressés par le thé dansant pourront visiter le musée des traditions.

Inscriptions et renseignements auprès de Marie-Noëlle GUILLOU 06.68.94.48.99

La poste collecte vos données pour mieux vous servir

« Depuis quelque temps déjà, lorsque vous vous présentez au guichet de votre bureau de Poste, on vous demande de vous identifier (n° de téléphone, adresse postale et adresse mail). **Ceci n'est pas pour vous espionner, pour vous soutirer des renseignements de force, ni même pour vous envoyer des demandes commerciales ou autres désagréments. Il est important, aujourd'hui, que vos postiers, guichetiers ou facteurs aient votre profil client pour connaître au mieux vos besoins et puissent rentrer en contact avec vous.** Il est primordial que les clients de La Poste se sentent " Bienvenus, Considérés et entre de bonnes mains." **Il s'agit de l'identification Client.** Celle-ci est souvent nécessaire pour le bon déroulement de la distribution de vos courriers et colis.



Un exemple : J'attends un colis qu'un de mes amis m'a envoyé. Mon ami a mal écrit le nom de ma rue et a oublié le numéro. Après être passé en centre de tri et arrivé au bureau de distribution, el facteur s'aperçoit de l'erreur et va devoir identifier l'adresse exacte. Il va donc vérifier que le client est bien enregistré sur laposte.fr et si cela est le cas, il pourra retrouver sans peine l'adresse exacte et livrer le colis au bon endroit. Si le client n'est pas encore enregistré, cela peut entraîner un délai de livraison non respecté voir même une adresse introuvable.

Vous n'êtes pas dans l'obligation de fournir certaines coordonnées mais comme le démontre l'exemple ci-dessus, mais il est fortement recommandé de s'identifier en bureau de Poste et de donner les informations à votre guichetier en toute sérénité et dans votre seul intérêt »

L'agent d'accueil Pascale M.



Mélanie FRONZE change de numéro : 07.73.47.83.13

Elevage de poulets prêts à consommer ou bien œufs fermiers, à l'Hospitalet du Larzac Mélanie saura vous approvisionner.

Informations et renseignements sur les dates de livraison par téléphone uniquement.

EN BREF



Samedi 02 Mars de 10h00 à 12h00 à la Mairie : Distribution de sacs jaunes ! **Votre dotation annuelle** vous sera remise par le service de la Communauté de Communes qui tiendra sa permanence en Mairie.

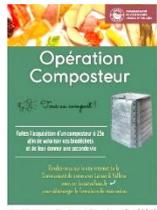
La Bibliothèque s'affiche en couleurs

Un joli travail de communication avec la pose de ce panneau flambant neuf réalisé par les bénévoles de l'association Les Amis du Livre



Votre boulangerie se diversifie

Sophie et David se sont lancés un nouveau défi avec la construction d'un espace gourmand : une boulangerie, pâtisserie, snacking, et salon de thé qui ouvrira ses portes en fin d'année (dans la zone en face de Spar à la Cavalerie). Une diversité qui vient répondre sans aucun doute à une attente de la population locale et qui nous l'espérons, trouvera le succès mérité !



Le Compostage c'est maintenant

Quelques mois après l'installation de l'aire de compostage partagée l'opération est un vrai succès ! bravo à tous pour votre efficacité à respecter les consignes ! Le 1er bac de maturation est presque prêt !

Pour les habitants qui n'ont pas encore testé mais qui disposent d'un jardin, il vous est rappelé que vous pouvez obtenir un composteur personnel pour 15€ auprès de la communauté de communes Larzac Vallées. Initiez-vous vite à cette pratique... **Le compostage c'est bon pour la planète ... pour avoir de la bonne terre gratuitement ...et pour faire baisser le futur coût de votre poubelle d'ordures ménagères**

Point info seniors

La Communauté de Communes Larzac Vallées a mis en place un guichet unique dédié aux seniors – Place du Claux à NANT – Accueil physique et téléphonique 05.31.97.04.05 –

Coordinatrices Mathilde RIGAL et Laëtitia MARTY au 06.95.66.71.02

Vous y trouverez un service de qualité, attentif et efficace. Il vous accompagne de façon individuelle dans vos démarches et vous conseille sur vos droits.



Communiqué de la CCLV

« Espace « Réemploi » à la déchèterie de La Cavalerie

Afin de limiter les quantités de déchets et de favoriser la réutilisation des objets, la Communauté de communes a mis en place sur la déchèterie de La Cavalerie un caisson à destination du réemploi. **Vous souhaitez vous séparer d'objets qui fonctionnent encore, de meubles en bon état ou de jouets ?**

Déposez-les désormais dans le caisson destiné au réemploi ! Ces objets seront récupérés par l'association « La Cyclade », avec laquelle la collectivité a conventionné, qui les remet en circuit dans sa recyclerie « Le Grenier Saint-Affricain », située 2 rue Jean Boudou à Saint-Affrique. N'hésitez pas à vous rendre au Grenier Saint-Affricain pour acheter des objets de seconde main : mercredi de 13h30 à 17h30 et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (horaires d'ouverture pour les ventes).

Une seconde vie pour vos objets ! C'est une culture qui s'impose peu à peu...lutter contre l'obsolescence programmée et allonger la vie des objets c'est possible, c'est utile et c'est bon pour la planète ! excellente initiative !

La commune souhaite organiser une exposition regroupant les talents

LOCAUX. Peintures, aquarelles, fusains, gouaches, encres, et photos...

Vous avez un talent et vous voulez bien le partager et le faire connaître, quel que soit votre niveau...c'est maintenant!! alors n'hésitez pas à vous inscrire auprès de la mairie : mairie-lhospitaletdulazac@orange.fr ou corinne.autier@lhospitaletdulazac.fr

Tout est à définir ensemble : dates, horaires, lieu ! Nous comptons sur vous pour faire vivre et rayonner notre village ! **Laissez votre nom, prénom, adresse, téléphone et adresse mail.** Nous vous contacterons pour une première réunion de préparation. **Date Limite des inscriptions 15 Avril 2024.**



A Noter : Dimanche 23 Juin 2023 à l'Hospitalet : nouvelle Edition de cette journée sportive au profit de la recherche contre les maladies cardiovasculaires : en courant, en marchant, en pédalant vous aurez plusieurs circuits au départ du village. Marché de producteurs, animation, repas... Plus d'informations dans la prochaine Gazette – Ou bien renseignements auprès d'ABCycles, sponsor et administrateur de l'association. 06.15.37.79.42

A Noter : 3^{ème} Festival des « ZICOS DU LARZAC » le Samedi 15 Juin 2024... on s'impatiente déjà de cette journée musicale qui connaît un succès grandissant d'année en année...toutes les infos dans la prochaine Gazette de Mai/Juin



Nouveautés 2024... ce qui change : suite



Lancement de « Mon leasing électrique »

Le Gouvernement met en place une offre de location longue durée de voitures électriques à 100 euros par mois. Le but est de permettre aux ménages les plus modestes de passer à l'électrique.

Pour en bénéficier, il suffit de se rendre sur la plateforme « Mon leasing électrique » et de remplir les conditions. Pour tout connaître sur le « leasing » électrique : Qu'est-ce que le « leasing » ? Qui peut en

bénéficier ? Quels sont les voitures électriques éligibles ? Découvrez toutes les réponses sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. ecologie.gouv.fr



L'application France identité est un service qui permet de prouver son d'identité. L'application est gratuite et facultative. Elle fonctionne grâce à la nouvelle carte d'identité. Elle **n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité** et les démarches déjà existantes mais à offrir de nouvelles alternatives aux Français qui le souhaitent. **Avec l'application France identité, il est désormais possible d'avoir son permis de conduire directement sur son « smartphone ».** Il peut être utilisé, dès ce 14 février, à l'occasion d'un contrôle routier avec les forces de sécurité intérieure.